

Collectif national droits de l'Homme Romeurope :

ALPIL (*Action pour l'insertion sociale par le logement*) - ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) - ASET (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*) - CIMADE (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – FNASAT- Gens du voyage - Identité rrom - LDH (*Ligue des Droits de l'Homme*)- Liens Tsiganes-MdM (*Médecins du Monde*) - MRAP (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – Mouvement catholique des gens du voyage - PARADA – Rencontres tsiganes – RomActions _ Une famille un toit 44 URAVIF (*Union régionale des associations voyageurs d'Ile de France*) – Et les Comités de soutien de Bonneuil, Choisy le Roi, Fontenay-sous-Bois, Montreuil, du Nord-ouest parisien, de Saint-Etienne, de Saint-Maur, Saint Michel sur Orge, de Savigny-Lieusaint-Melun, Vitry-sur-Seine et du Val de Marne.



Rapport 2006



Photos de Marie-Pierre Vincent-Saint-Etienne

Parution Juin 2007

www.romeurope.org
contact@romeurope.org

Collectif national droits de l'Homme Romeurope

LES PRINCIPAUX POINTS DU RAPPORT 2006

Le chapitre 1 du rapport relate et dénonce, sans être exhaustif, les nombreux événements dont ont été victimes les Roms migrants présents sur le territoire français en 2006. Proies faciles d'une politique chiffrée de renvois dans les pays d'origine, les Roms ont été littéralement harcelés et contraints à vivre dans une instabilité et une précarité croissantes.

Les expulsions des lieux de vie se sont aussi multipliées, souvent violentes, avec destruction des caravanes et cabanes devant les familles. Dans des cas de plus en plus nombreux, les Roms ont été contraints de quitter les lieux après un véritable harcèlement policier : « Si vous n'êtes pas partis d'ici demain, nous reviendrons et détruirons vos caravanes ou cabanes. » Comme, dans certaines opérations, ces menaces étaient accompagnées d'arrestations collectives, les Roms ont généralement obtempéré, ce qui a permis d'annoncer : « Les Roms sont partis d'eux-mêmes. »

Plusieurs témoignages insérés dans le rapport expriment le désarroi et le choc psychologique subi par les familles qui perdent alors non seulement tous leurs maigres biens, mais aussi les liens difficilement tissés dans le cadre de la scolarisation, du suivi PMI des enfants, avec les services sociaux et les soutiens.

Les arrestations et renvois aux pays en vols charters ont été très nombreux en 2006, participant aux objectifs quantifiés de reconduites décidés par le ministre de l'Intérieur. Le CNDH Romeurope en dénonce les coûts et l'inutilité, les ressortissants des pays, qui sont depuis le 1^{er} janvier 2007 entrés dans l'Union européenne, ayant le droit de revenir dans les jours qui suivent leur renvoi.

Au niveau des conditions de vie, le rapport, hélas !, fait le même constat que les années précédentes et en confirme l'inhumanité. Plusieurs incendies ont tragiquement mis en évidence la dangerosité dans laquelle sont contraints de vivre les Roms migrants présents en France. Cependant, il est montré qu'il est possible de refuser ces conditions indignes : c'est ce qu'ont fait quelques municipalités et/ou conseils généraux qui ont cherché des solutions alternatives pour que les familles puissent quitter les bidonvilles.

Des retours dits « volontaires » en Roumanie ont été proposés en 2006 à certaines familles. Force est de constater que les expériences menées ont été illusoires et réalisées dans des conditions très discutables, étant mal préparées, précipitées et souvent dans l'incompréhension des intéressés. Si l'on ne peut exclure des projets de retour pour les familles qui en expriment effectivement le souhait, ceux-ci devraient s'appuyer sur un réel accompagnement et une préparation, à la fois en France et, surtout, dans le pays d'origine.

Le chapitre 2 illustre le fonctionnement du CNDH Romeurope qui réunit des structures, elles-mêmes constituées localement en collectifs associant les Roms des squats et des terrains, les représentants locaux des associations et des citoyens engagés dans le soutien de ces familles. Il est impossible de résumer toutes les activités déployées régionalement, pour trouver des lieux ou conditions de vie meilleures, exiger et obtenir la scolarisation des enfants, ouvrir les droits à une assurance maladie et accompagner les familles vers les structures de soins, défendre les droits, s'opposer aux renvois des personnes...

Au plan national, le CNDH Romeurope coordonne l'ensemble et contribue aux échanges d'expériences et d'informations, avec en particulier la création d'un site internet : www.romeurope.org. Des communiqués de presse ont fait connaître la position du CNDH Romeurope sur des événements marquants. Des rencontres au ministère de l'Intérieur et au ministère de l'Emploi, la Cohésion sociale et du Logement n'ont pas permis d'avancer dans la compréhension et le dialogue.

Le chapitre 3 est consacré à des réflexions thématiques.

> L'enfance est une préoccupation primordiale de tous les composants du CNDH Romeurope, avec le constat partagé que les droits de l'enfant continuent à être bafoués et que les enfants roms vivant en France avec leurs familles sont réellement en danger. La scolarisation obligatoire, droit qui devrait pourtant être incontournable, est trop souvent difficile, voire impossible à obtenir du fait des conditions de vie qui ne permettent pas aux enfants de se présenter dignement dans les écoles, de la mauvaise volonté de certains élus qui multiplient les obstacles administratifs par peur de pérenniser la présence des familles sur leurs communes et des expulsions qui interrompent tout ce qui a été entrepris ou obtenu ! Pourtant, le rapport témoigne de la réussite scolaire des enfants qui ont pu accéder à quelques années de scolarité normale, laquelle a un retentissement concret sur l'insertion des parents. L'aide sociale à l'enfance relevant de la compétence des conseils généraux, son action est très inégale selon les lieux : elle peut (elle devrait) contribuer à une meilleure protection des enfants. Le CNDH Romeurope demande par ailleurs que les enfants de moins de 6 ans aient accès, comme tous les autres enfants, aux crèches, haltes-garderies, écoles maternelles, afin de favoriser la réussite et l'insertion scolaires.

> Le logement : le rapport décrit la situation dramatique qui relègue les Roms dans des bidonvilles dangereux et insalubres, ce qui n'est pas un choix, contrairement à certaines assertions, et qui contribue très fortement à l'image négative relayée par le voisinage et certains élus locaux. Trouver des solutions pour sortir les familles de cette situation indigne devrait être une priorité de l'ensemble des services qu'ils relèvent de l'État ou des collectivités territoriales. Des solutions existent, dont certaines ont été expérimentées avec succès. Lorsque les familles roms ne sont plus menacées quotidiennement d'expulsion, lorsqu'elles disposent d'un toit, d'un équipement sanitaire satisfaisant, un grand pas est fait vers l'insertion, la scolarisation des enfants ; d'autant que, comme cela sera à la date de parution de ce rapport, l'accès à l'emploi, sera, sinon libre, au moins facilité.

> La santé dépend très fortement des conditions de vie et de logement. L'année 2006 a malheureusement illustré l'état de santé très préoccupant des familles, avec l'identification de plusieurs foyers de tuberculose. L'accès aux soins en 2006 a été rendu très difficile voire impossible par la situation administrative : la majorité des Roms, pour se conformer aux règles de l'espace Schengen, ont fait des séjours de moins de trois mois, ce qui leur interdisait *de facto* le droit à l'AME. Le CNDH formule un certain nombre de demandes en matière de santé : accès immédiat à une assurance maladie, diagnostic sanitaire, dépistage de la tuberculose, création d'un corps de médiateurs sanitaires.

Dans sa conclusion, le CNDH Romeurope se place dans la perspective de 2007, année de parution du document et qui devrait être celle d'un changement fondamental, avec l'entrée dans l'UE des deux principaux pays dont sont originaires les migrants : la Roumanie et la Bulgarie. Le CNDH Romeurope demande que les droits de ces nouveaux Européens soient respectés en matière de libre circulation, d'accès à l'emploi et aux droits sociaux, sans mesures restrictives discriminantes par rapport aux autres ressortissants européens.

Collectif national droits de l'Homme Romeurope

Rapport 2006

Chapitre 1 : événements 2006	7
Les expulsions des lieux de vie	7
Les arrestations et expulsions du territoire	11
Les obstacles à l'accès aux soins	11
L'inhumanité	12
Localement, quelques avancées	12
La question des retours volontaires	14
Chapitre 2 : activités 2006	15
Activités régionales	15
Actions nationales	17
Chapitre 3	19
1 - L'enfance	19
L'avenir des enfants, un motif fréquent de migration	19
La scolarisation	20
L'aide sociale à l'enfance	22
Les mineurs isolés	23
Les enfants de moins de 6 ans	23
L'accès à la culture et aux loisirs	24
2 - Le logement	24
Le logement, premier vecteur d'insertion	24
Quels logements dans les pays d'origine ?	24
En France, relégués dans les bidonvilles	25
Quelles solutions d'habitat adaptées sur le territoire français ?	25
La mise en œuvre et le suivi	26
Des solutions dans les pays d'origine	26
3 - La santé	26
Les causes multiples d'un état de santé très préoccupant	26
Les pathologies les plus fréquentes	27
Les demandes du CNDH Romeurope en matière sanitaire	27
Perspectives 2007	28
ANNEXES	

Collectif national droits de l'Homme Romeurope

Rapport 2006

Dès son origine, le Collectif national droits de l'Homme (CNDH) ROMEUROPE s'est fixé pour objectifs de permettre et de faire respecter l'accès aux droits fondamentaux des Rroms venus des pays d'Europe centrale et orientale présents en France ainsi que de lutter avec eux contre les discriminations et violations des droits dont ils sont victimes sur le territoire national.

Le collectif a été créé en octobre 2000 à Paris, à l'issue du colloque « Rroms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe. Promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse », qui présentait les résultats alarmants d'une recherche action pour la promotion de la santé menée à l'initiative de Médecins du monde par le réseau Romeurope dans six pays de l'Union européenne dont la France.

Sur la base de ces travaux qui concluaient aux liens essentiels entre respect des droits fondamentaux et réponse aux graves problèmes de santé rencontrés par les populations rroms, les associations nationales présentes à cette initiative ont décidé d'unir leurs forces et de fonder ce collectif pour agir de manière spécifique sur ce sujet, toutes étant déjà engagées auprès des Rroms migrants vivant en France, à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits.

L'origine étrangère de ces Rroms migrants oblige à traiter leurs conditions d'entrée et de séjour en France. Demandeurs ou déboutés du droit d'asile, ressortissants européens libres de circuler, détenteurs de visas de moins de trois mois, réfugiés économiques, sans papiers..., les situations sont diverses et très liées aux pays d'origine. Dans tous les cas, quel que soit leur statut sur le territoire national, diverses restrictions légales ou réglementaires au libre séjour décuplent les obstacles à l'accès aux droits fondamentaux.

Pour ces raisons et par souci d'efficacité, le CNDH Romeurope a décidé d'organiser une mobilisation particulière concentrée autour des familles rroms directement concernées vivant dans des conditions indignes dans des bidonvilles ou squats, essentiellement autour des grandes agglomérations françaises. Autour et avec ces familles, de nombreux comités de soutien locaux se sont constitués et ont rejoint le collectif.

Les problèmes rencontrés par les populations françaises d'origine gitane, manouche, tzigane ou encore appelées « Gens du voyage » en raison d'un mode de vie nomade, et qui sont considérées au niveau des instances européennes comme des composantes françaises des minorités rroms en Europe, n'entrent pas dans le champ de compétence du collectif en tant que tel ; les organisations membres poursuivent leur action spécifique sur ce sujet dans d'autres cadres.

Le CNDH Romeurope s'est ainsi donné pour missions :

- veille, alerte : les comités de soutien et les associations qui travaillent directement sur les lieux de vie signalent à tout moment les événements tels que nouvelle installation, évacuation, arrestation, expulsion de site ou du territoire ; le CNDH Romeurope mobilise alors les compétences qui, au sein de son réseau, sont susceptibles d'apporter une aide en fonction de la situation ;
- diffusion de l'information, dénonciation des abus et discriminations, par tous moyens tels que réunions publiques, communiqués de presse, lettres ouvertes, tribunes..., avec interpellations autant que nécessaire des responsables politiques et institutionnels ;
- échange d'expériences entre les membres du collectif, mutualisation des compétences, conception et diffusion d'outils pédagogiques et militants ;

- groupes de travail thématiques sur l'accès aux droits fondamentaux, en particulier conditions de séjour et régularisation administrative, accès aux soins, ressources et droit au travail, scolarisation des enfants ;
- sensibilisation du public amené à rencontrer les familles rroms (voisins, enseignants, soignants, travailleurs sociaux, élus locaux, policiers et gendarmes...) sur l'origine et la culture des Rroms migrants, les raisons de la migration, leurs conditions de vie en France, leurs droits ;
- information des Rroms migrants sur leurs droits et obligations lors de leurs séjours en France ;
- échange avec les autres réseaux européens agissant auprès des Rroms.

Les contacts se font quotidiennement par internet. Des réunions locales se tiennent au moins une fois par mois. Trois fois par an, des rencontres nationales sont organisées avec l'ensemble des associations et comités locaux membres du CNDH Romeurope, permettant d'approfondir sur une journée les sujets d'actualité et les pistes d'avancées possibles.

Depuis maintenant plusieurs années, le CNDH Romeurope établit un rapport annuel sur les Rroms migrants présents en France. Il présente l'état des situations locales et nationales des familles rroms suivies par le collectif avec les comités de soutien locaux créés avec elles et dresse un bilan des actions menées.

À partir de ces constats, le CNDH Romeurope a également vocation à ouvrir des perspectives, à élaborer et à détailler les propositions revendicatives visant à améliorer durablement la situation et les droits des Rroms migrants installés en France.

C'est donc également un outil pratique au service de toutes celles et de tous ceux qui souhaitent rejoindre les Rroms migrants dans leur combat pour la dignité et l'égalité des droits à partir d'expériences concrètes de terrain.

Ce rapport annuel est largement diffusé auprès des pouvoirs publics français, de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que des instances européennes et internationales.

Il est ainsi l'occasion chaque année de solliciter et d'obtenir des rencontres entre les différents ministères concernés et une délégation du CNDH Romeurope comprenant à chaque fois un représentant des familles rroms.

Ce rapport a également été repris en partie dans des contributions des ONG sur l'état des droits en France, dans les commissions droits de l'homme du Parlement européen et de l'ONU.

Le rapport 2006 dresse à nouveau un bilan inquiétant d'une année marquée par une extraordinaire amplification des mesures répressives ayant frappées les Rroms migrants présents en France.

Dans un cadre politique général très défavorable à l'immigration, l'accélération du nombre de mesures d'expulsion du territoire en 2006 est particulièrement significative particulièrement à l'encontre des ressortissants roumains et bulgares, en dépit de l'adhésion de ces deux pays à l'Union européenne au 1^{er} janvier 2007. Ils auront ainsi représentés plus du tiers des reconduites collectives à la frontière affichées par le ministère de l'Intérieur.

En conséquence, les interventions policières sur les terrains se sont multipliées dans des conditions très souvent violentes, aggravant à chaque fois la précarité dans lesquelles vivent ces familles dans les grandes agglomérations françaises.

Dès lors, les efforts entrepris pour la scolarisation des enfants mineurs, l'élaboration de projets d'insertion par le logement, l'ouverture et le suivi de droits sanitaires et sociaux sont anéantis.

Néanmoins, des expériences locales ont pu avancer de manière positive grâce à l'engagement de collectivités territoriales volontaires et à la mobilisation forte des comités de soutien.

Chapitre 1 : événements 2006

Après l'année 2003, marquée par les grandes expulsions de Choisy-le-Roi, Achères, Montreuil..., chacun espérait ne plus jamais voir cela. C'était sans compter sur la volonté de nos gouvernements d'éliminer le problème des Roms migrants par tous les moyens. C'était sans savoir que 2006 serait l'année des quotas fixés par le ministre de l'Intérieur aux forces de l'ordre de ce pays pour les arrestations et les renvois des migrants de toutes origines dans leurs pays. C'était avant l'organisation de la chasse aux sans-papiers, avant la circulaire du 21 février relative aux conditions d'interpellation des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français¹.

Les Roms migrants présents en France, essentiellement d'origine roumaine et bulgare, et toujours estimés à quelques milliers, ont continué en 2006 à vivre dans la plus grande précarité et instabilité. Les obstacles se sont multipliés pour restreindre les possibilités de régularisation de leur séjour et, par voie de conséquence, un accès au travail et aux ressources. Les adhésions de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne, prévues au 1^{er} janvier 2007, avec une libre circulation de leurs ressortissants au sein de l'Union, ont au contraire conduit de manière absurde à multiplier les procédures d'expulsion du territoire. Les Roms ont ainsi été les boucs émissaires d'une politique d'apparence et les victimes faciles d'un harcèlement public indigne.

Le rapport établi par deux militants de la Seine-Saint-Denis (joint en annexe) illustre factuellement ce propos en répertoriant, sur le seul secteur nord du département, pas moins de dix expulsions et neuf opérations policières aboutissant au départ des personnes des terrains où elles étaient installées.

Pour autant, ce harcèlement a été inefficace puisque, dans le même temps, une dizaine de terrains nouveaux sont apparus, de telle sorte que le nombre de personnes présentes dans ces régions est sensiblement resté stable. Mais les séquelles sont là – nous en reparlerons.

Les expulsions des lieux de vie

Ce rapport n'a pas la prétention d'être exhaustif sur ce sujet.

Hélas !, en 2006, nombre d'entre nous avons été témoins d'expulsions, avec leur mise en scène maintenant bien connue : encerclement du terrain ou du squat au petit matin par un nombre important, très souvent disproportionné, de représentants des forces de l'ordre, ordre de quitter immédiatement les lieux, souvent accompagné de coups dans les portes et fenêtres, affolement des familles, cris des enfants qui n'étaient pas encore éveillés. Quelques minutes à peine sont laissées pour ramasser quelques affaires et faire un baluchon. Les pelleteuses arrivent pour détruire les caravanes ou les cabanes et fermer les lieux afin d'éviter toute future réoccupation. Les biens personnels restés dans les habitats sont alors détruits.

Citons, à *Saint-Étienne*, en juin, l'expulsion avec destruction totale des caravanes sur « le terrain du Clapier », en signalant que les journalistes présents seront volontairement tenus à l'écart, pour les empêcher de montrer au public la réalité du déroulement de cette opération. Dans la région lyonnaise, l'expulsion de *Villeurbanne* en février, puis celle de *Saint-Priest* le 31 août, avec là encore destruction des caravanes devant les femmes et les enfants restés sur le terrain. Quarante-huit heures plus tard, à *Pierre-Bénite*, les malheureux qui s'étaient réfugiés sur un terrain classé Sévésos ont dû subir une nouvelle intervention de 250 policiers : contrôles d'identité, parcage des personnes et dispersion... sur une sortie d'autoroute ! La presse est maintenue éloignée comme il est habituel et les familles avec leurs enfants abandonnées en errance.

¹ Cette circulaire jointe en annexe autorise les interpellations dans les préfectures, les centres d'hébergement, les sièges d'associations ou encore les hôpitaux.

Témoignage

Jeudi 31 août 2006 - « Camp » Pierre-Bénite - 45 caravanes, 150 personnes - Médecins du monde et ATD Quart monde

6 h 07 du matin, ce jeudi 31 août, nous arrivons en courant sur le terrain de Pierre-Bénite. Nous sentons la présence de la police imminente. Il fait froid, le camp est calme, tout le monde dort calfeutré dans des caravanes de fortune, sous quelques tentes, ou même directement dehors. Les gens se réveillent doucement dans la quiétude des petits matins, entourés de leur couverture, les petits au bras.

6 h 12, nous voyons arriver bus et fourgons de la gendarmerie et de la police, dépanneuses, remorque grue, grilles, tout le monde se met en place.

Cela va très vite...

État de « guerre » déclarée. Où sommes-nous ?

La police et la gendarmerie entourent le campement en moins de 5 minutes.

Un groupe d'une bonne centaine de gendarmes, casqués, boucliers et matraques en main, arrivent avec ordre d'entourer chaque caravane. Ils demandent aux gens de retourner dans les caravanes et d'attendre leur « tour de contrôle ». Tout est disproportionné, le nombre de policiers devant ces familles et surtout devant le regard de ces enfants... Opération bien réglée...

Chaque caravane est étudiée à la loupe. Les familles sortent leurs affaires qu'elles déposent à même le sol, leur vie sur le sol, avant que la caravane ne soit tractée par une dépanneuse jusqu'à 300 mètres du camp pour être immédiatement détruite. Sans discussion possible.

Chaque famille est amenée vers une fourgonnette pour un contrôle d'identité et ensuite « parquée » et « relâchée » au compte-gouttes, sans aucun doute pour éviter l'effet de masse à la sortie du camp.

À la sortie du camp sont présents les journalistes ; non autorisés à entrer sur le camp.

12 h. Tout est terminé.

Il n'y a plus rien, ni personne sur le terrain. Mission terminée. Seules les familles errent dans la ville...

La destruction massive des caravanes était certainement un des objectifs de cette action matinale.

Chaque famille a quitté le campement avec un baluchon sur le dos. Toute leur vie étalée au sol. Sans retour possible. Pour un ailleurs sans toit. Pour quel avenir, si chaque construction d'un petit quelque chose est systématiquement détruite ?

Je ressens comme une grande injustice pour ces familles « jetées » à la rue.

Personne ne se préoccupe de savoir comment ces familles vont dormir ce soir. Ni les forces de police, ni l'État ne se posent la question ?

Et ces enfants, de quel droit pouvons-nous être aussi indifférents ?

Où sont ces Droits des enfants « clamés » par les hauts responsables ?

Où est l'obligation de scolariser ces enfants présents sur le territoire français indépendamment de la situation des familles ?

À *Marseille*, toujours en août (une période de choix pour les expulsions²), 60 à 80 personnes ont été expulsées de la porte d'Aix et leurs cabanes détruites par une coalition police nationale-police municipale. Ce même été, les Roms de *Montreuil*, installés ici et là dans une maison vacante, un terrain, un squat, ont été systématiquement expulsés et leurs biens détruits dans les lieux successifs ; ces familles dont on rappelle qu'elles ont déjà été victimes d'expulsions de leurs squats en 2003 et en 2005, des familles si attachées à leur ville qu'elles y sont restées, quitte à camper sur la place de la mairie. À *Palaiseau*, c'est le 22 janvier 2007, jour de la mort de l'abbé Pierre, qu'a eu lieu l'expulsion de la centaine de personnes qui y vivaient depuis plus de deux ans, et que, peut-être parce que l'abbé luttait contre l'habitat indigne, leurs cabanes ont été détruites. Mais à Palaiseau comme dans les autres cas cités, aucune solution digne d'hébergement ne fut proposée à ceux que l'on chassait.

² L'expérience de ces dernières années montre que les expulsions sont plus nombreuses en été, lorsque les soutiens sont moins nombreux.

Témoignage³ – Luminita S.

Je veux mentionner qu'avant j'habitais sur la "place du Clapier" avec ma famille qui se compose de 7 personnes. Le 25 juillet 2006, vers les 6 h du matin, beaucoup d'équipes de police sont venues sur nous et nous ont fait sortir, en nous disant de quitter la place dans les cinq minutes. Maman est malade du coeur, moi des poumons, mon mari des reins, nous n'avons pas eu le temps de faire nos bagages. Pendant ce temps, quand la police nous a fait sortir, j'aurais voulu récupérer des affaires et les papiers, mais la police ne m'a pas laissée faire. Je suis partie avec seulement ce que nous avions sur nous, et tout est resté là-bas : le frigo, la plaque électrique, la vaisselle, les appareils électroniques, les couvertures, les tapis, la literie, et bien sûr nos vêtements (pour nous et pour nos enfants), enfin les médicaments. La police ne nous a pas laissés retourner pour les prendre, nous avons été reconduits sous escorte jusqu'à la gare ; et tout est resté là-bas, avec les deux caravanes bien sûr, et une tente. Au total, à peu près 1 500 euros perdus. Cinq minutes plus tard, les caravanes ont été cassées au tractopelle, et je n'ai donc rien pu récupérer. Après, nous sommes allés devant la mairie jusqu'à 20 h, puis sur le kiosque de la place Jean-Jaurès, où nous sommes restés trois jours et deux nuits, sans rien pour dormir, sans eau, sous la canicule, tout ce que nous avons a été perdu en cinq minutes : vêtements, objets personnels, argent (970 euros), médicaments.

Une autre stratégie a été parallèlement développée pour faire évacuer les terrains. Les forces de l'ordre passent tous les jours, parfois même deux fois par jour. Elles indiquent une date limite pour quitter les lieux, en précisant que, si les occupants ne sont pas partis à cette date, elles seront obligés d'employer la force et que les biens seront détruits. Il est arrivé que quelques coups de matraque dans une cabane ou une caravane soient donnés pour appuyer l'expression de cette menace. Presque toujours, les malheureuses victimes de ce harcèlement partent en effet pour s'installer quelques centaines de mètres plus loin sur la même commune ou sur une commune voisine. Citons, pour le seul département de la Seine-Saint-Denis, les déplacements des personnes, sous pression, rue Waldeck-Rochet à *Aubervilliers* en janvier, avenue des Fruitières à *Saint-Denis* en février, rue de Valmy à *Aubervilliers* en mars, chemin du Haut-Saint-Denis à *Aubervilliers* en mai, quai du Châtelier à *Saint-Denis* en juin, rue Jean-Pierre-Timbaud à *Stains* en juillet, boulevard Louise-Michel à *Gennevilliers* en juillet, rue des Parouzets à *Stains* en septembre, rue de la gare à *Aubervilliers* en octobre. À *Nantes* (Loire-Atlantique), un groupe de familles a dû se déplacer trois fois au cours de l'année. Le CNDH Romeurope et les comités de soutien n'ont eu de cesse de condamner cette politique de harcèlements et de menaces ciblées qui ne vise qu'à effrayer ces familles pour les contraindre à partir « volontairement ».

Une troisième procédure a également été utilisée, plus complexe à dénoncer. L'apparence est identique : les forces de l'ordre arrivent au petit matin et encerclent le terrain. Mais elles procèdent ensuite au contrôle systématique d'identité et à la fouille des caravanes, cela dans le cadre officiel d'une commission rogatoire, comme on peut l'apprendre *a posteriori*, la population n'étant souvent pas informée de cette procédure. Des arrestations suivent parfois très nombreuses.

Il faut distinguer *deux types de motifs* sensés justifier ces arrestations. Le premier s'inscrit dans une procédure d'élucidation de faits de délinquance justifiant une commission rogatoire : dans la pratique, peu de personnes sont arrêtées dans ce cadre. Celles qui le sont sont alors mises en garde à vue et très souvent relâchées dans les heures qui suivent ; plus rarement, elles sont incarcérées en préventive avant d'être jugées.

Mais les arrestations les plus fréquentes le sont au motif de l'irrégularité du séjour, essentiellement en raison de l'insuffisance de ressources (article 5C des accords de Schengen). L'idée développée est que les personnes qui vivent dans un bidonville n'ont évidemment pas de ressources et sont en conséquence en situation irrégulière. Elles sont donc alors arrêtées et envoyées directement en centre de rétention. Il faut signaler que des places y ont d'ailleurs été libérées dans les jours précédant l'opération, ce qui confirme une intention préméditée. Les personnes sont ensuite déférées auprès du TGI⁴, et les juges, dans la très grande majorité des cas, décident de leur maintien en rétention jusqu'à leur expulsion du territoire. Les personnes

³ http://www.droits-sociaux.fr/article.php3?id_article=71 - portail pour l'accès aux droits sociaux. Témoignages recueillis par Jean Chabanes auprès des familles roms expulsées le 25 juillet 2006 de la rue du Clapier, à Saint-Étienne, recueillis en roumain et traduits en français.

⁴ Procédure de l'article 35 bis qui décide du maintien en rétention ou de la mise en liberté sous contrôle judiciaire.

reçoivent un APRF (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière) qui est confirmé quelques jours plus tard à tous ceux qui ont déposé des recours auprès du tribunal administratif. Beaucoup d'entre nous ont été témoins du caractère expéditif et répétitif des jugements, ainsi que des inégalités subies par les plaignants. Ces derniers sont défendus par des avocats nommés d'office, dont certains font au mieux, dans les délais très courts qui leur sont accordés, pour prendre connaissance de cette problématique. D'autres ont tendance à laisser faire.

Une telle justice d'« abattage » ne peut conduire qu'à des aberrations et à des abus de droit, comme cela a été le cas pour un Rrom roumain qui vit habituellement en Espagne et qui s'était arrêté deux jours pour saluer sa famille. Cet homme possédait un compte en banque et une carte bleue. Lors de l'opération de police, il ne lui a pas été accordé la possibilité d'aller chercher ces documents qui étaient restés dans sa voiture. Le tribunal administratif ne l'a pas entendu et a décidé son expulsion en Roumanie.

Il faut s'interroger sur l'efficacité de telles procédures collectives à partir d'une commission rogatoire et sur leur mise en œuvre par les forces de l'ordre. Citons comme exemple le cas du « terrain du Hanul », à *Saint-Denis*, où ce type d'opération s'est déroulé le 22 août. Quarante-cinq personnes ont été arrêtées et renvoyées par charter en Roumanie. Du fait de la liberté de circulation dont disposent les ressortissants roumains, la plupart était de retour dans la quinzaine qui suivait. Cette intervention a été particulièrement violente et destructrice (portes et fenêtres cassées, destructions de biens personnels...), au point que le député Patrick Braouezec a demandé l'ouverture d'une enquête et porté le dossier devant la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

Toujours à *Saint-Denis*, lors d'une opération qui a abouti à l'arrestation de vingt personnes, le comportement agressif des forces de l'ordre a encore été déploré à l'égard d'un adolescent de 15 ans frappé dans le dos qui a dû être transféré à l'hôpital.

La Seine-Saint-Denis semble avoir été un terrain privilégié pour ce type d'opérations (*voir le rapport spécifique joint en annexe*).

En janvier 2006, c'est dans le Val-de-Marne, à *Limeil-Brevannes*, qu'une opération policière sur commission rogatoire s'est déroulée. Quels que soient les motifs qui ont abouti à l'arrestation de dix-huit personnes, aucun ne justifie la destruction des caravanes, ni le comportement triomphant des forces de l'ordre se faisant prendre en photo devant leur « trophée », singeant les ignobles images rapportées de la guerre d'Irak. Des compléments d'information peuvent être consultés dans le rapport du comité de soutien aux familles rroms de Limeil-Bonneuil (*joint en annexe*).

Témoignage⁵ – Cocoana N

Je suis roumaine et j'ai 21 ans. Je suis avec mon mari en France depuis quelque temps et on a réussi à se faire une situation et peu à peu à pouvoir vivre tranquilles jusqu'au mardi matin 25 juillet 2006.

Ce matin-là, la police a frappé à ma porte avec les pieds pour nous faire lever, et quitter la place. Je suis malade du cœur. Quand j'ai entendu les coups à ma porte, j'étais très inquiète. Je n'ai rien pu prendre, sauf ce que j'avais sur moi, parce qu'ils me poussaient hors de la caravane, et ils ne m'ont rien laissée prendre, seulement nos papiers.

J'ai laissé là-bas : la TV, le DVD, le portable Samsung, le four à micro-ondes, le radio-cassette, la chaîne hifi, la cuisinière à butane, de la vaisselle, des vêtements, la literie et bien sûr la caravane qu'on avait achetée pour un prix de 800 euros, avec les papiers de la caravane. Nous avons tout laissé et nous sommes partis.

Nous étions venus en France pour refonder notre vie, et ici on nous a traités comme des animaux, chassés d'un endroit à l'autre.

⁵ http://www.droits-sociaux.fr/article.php3?id_article=71- portail pour l'accès aux droits sociaux. Témoignages recueillis par Jean Chabanes auprès des familles rroms expulsées le 25 juillet 2006 de la rue du Clapier à Saint-Étienne, recueillis en roumain et traduits en français.

Les arrestations et expulsions du territoire

Les expulsions du territoire de Roms migrants roumains et bulgares ont été nombreuses tout au long de cette année, avec une accélération notable au cours du deuxième semestre. Était-ce pour remplir les objectifs chiffrés édictés par le ministère de l'Intérieur ? 25 000 reconduites à la frontière avaient été annoncées sur l'année, mais, devant une tendance inférieure à cet objectif en milieu d'année, on constate, selon les données publiées par ce ministère, que ce sont environ 6 000 Roumains qui, à partir de l'été 2006, ont été renvoyés par charter dans leur pays. Les statistiques publiées ne peuvent donner parmi eux le nombre de ceux qui appartiennent à la minorité rom, mais tous les acteurs de terrain peuvent témoigner que leur nombre a été particulièrement important. Ces arrestations ont eu lieu partout : sur les terrains, à l'occasion des opérations policières dont on a parlé ci-dessus, mais aussi à proximité, sur les lieux d'activités économiques, dans les transports...

La plupart de ceux qui ont été arrêtés ont été renvoyés en Roumanie par des vols groupés. Il est effarant d'en lire l'organisation sur le site du ministère de l'Intérieur, qui pourrait laisser penser que les personnes raccompagnées sont de dangereux criminels : 50 Roumains accompagnés jusqu'à Bucarest par 50 représentants des forces de l'ordre, 80 Roumains et Bulgares avec 85 représentants des forces de l'ordre, etc.

Ceux qui avaient jusqu'ici pu être accueillis dans le cadre de procédures de demande d'asile n'ont plus été épargnés. Ainsi à *Tours*, à la suite d'un contrôle routier, deux jeunes adultes roms kosovars ont été arrêtés et mis en centre de rétention pendant qu'une procédure de renvoi au pays était engagée, au mépris de la situation de la minorité rom dans ce pays encore dénoncée par les instances internationales. Seule une difficulté administrative a empêché ce retour avec éloignement de leurs familles restées à *Tours*.

La circulaire du ministère de l'Intérieur et la procédure d'instruction qui visait cet été à la régularisation des parents étrangers d'enfants scolarisés n'ont eu que peu d'impact sur les conditions de séjour des Roms présents en France en dépit du dépôt de nombreux dossiers. Ceux-ci ont en effet été massivement rejetés, soit de manière abusive par certaines préfectures en raison de l'origine roumaine et bulgare des demandeurs, soit en raison de l'absence de justificatifs d'une présence continue sur le territoire national, effet pervers des incessants allers et retours tous les trois mois des Roms roumains ou bulgares pour rester en conformité avec la législation existante.

Les obstacles à l'accès aux soins

Les questions de santé restent au premier rang des préoccupations des Roms qui cherchent à survivre en France. En 2006, les conditions d'accès à une assurance maladie restent inchangées : ni AME, ni CMU pour ceux (la majorité) qui font des séjours de moins de trois mois.

À leur arrivée en France, les Roms sont déjà en retard en matière d'accès aux soins : en Roumanie, par exemple, il est toujours nécessaire de payer les soins lorsque l'on n'a pas accès à une assurance maladie, ce qui est leur cas. Il faut donc attendre encore trois mois en France pour entreprendre les soins.

Les pathologies s'aggravent, d'autant plus que les conditions de vie en France sont très pénalisantes pour une personne malade.

Au cours de ces dernières années, les équipes de santé qui travaillent auprès des familles roms ont constaté régulièrement l'apparition de cas de tuberculose. Cette année, à *Réau* (Seine-et-Marne), 22 cas de tuberculose ont été diagnostiqués par Médecins du monde en lien avec les institutions compétentes, sur un groupe d'une centaine de personnes. La gestion de ce type d'épidémie est très complexe, car il faut avant tout traiter en continu les personnes atteintes, donc empêcher les expulsions qui sont dans de telles situations une ineptie médicale. Il faut aussi lutter contre tous ceux qui accusent alors les Roms d'apporter la maladie alors que c'est parce qu'ils sont pauvres et contraints de vivre dans de très mauvaises conditions qu'ils sont malades.

L'inhumanité

Les conditions de vie indignes décrites dans nos rapports des années précédentes sont inchangées pour la majorité des lieux de vie. Nous n'y reviendrons pas, sauf pour en dénoncer la dangerosité permanente, dramatiquement illustrée cette année par plusieurs incendies qui miraculeusement n'ont pas fait de victimes⁶ comme cela avait le cas en 2004 à Villeurbanne et en décembre 2005 à Réau.

Deux incendies ont eu lieu rue du Chemin-Vert à *Aubervilliers*, détruisant 40 cabanes en janvier puis 30 cabanes en mai. Il a alors été interdit aux Rroms de reconstruire leurs abris. Ils ont donc dû s'installer sous des tentes fournies par Médecins du monde. Un troisième incendie a eu lieu en mars à *Palaiseau*. Les causes en sont toujours les mêmes : l'insécurité du mode d'éclairage ou du mode de chauffage.

Il n'y a pas que les conditions de vie qui génèrent l'inhumanité. Il y a avant tout le harcèlement policier qui précède et accompagne les arrestations et expulsions, créant une peur permanente chez tous les occupants des bidonvilles. C'est ainsi qu'en juin, rue de la gare, à *Aubervilliers*, deux jeunes adolescents rroms roumains voulant échapper à une interpellation sautent dans le canal. L'un d'eux disparaît. Son corps noyé est retrouvé trois jours plus tard.

La plupart ne meurent pas mais tous sont traumatisés et les équipes médicales constatent le stress, les troubles psychologiques et somatiques qui en découlent et leur impuissance à y faire face chez des personnes sans cesse déplacées. À chaque expulsion, chaque évacuation, il y a non seulement perte des quelques biens que ces personnes ont acquis par leur travail, perte des médicaments, des ordonnances, des carnets de santé, mais également rupture des liens, des rendez-vous médicaux manqués, la scolarisation des enfants interrompue....

Quand l'inhumanité se manifeste par une absence de considération de la personne à tous les niveaux, les conséquences peuvent être dramatiques. C'est ainsi qu'est décédée Carolina.

Témoignage

Carolina vivait sur le terrain de Limeil-Brevannes où se déroule le 24 janvier une opération policière (cf. *supra*). Elle est mise en garde à vue. Étant enceinte, elle est hospitalisée dans un hôpital qu'elle n'identifie pas. À sa sortie de détention, elle est hébergée dans un hôtel social de Corbeil (91). Elle signale au comité de soutien qu'on lui a dit que, en raison d'un fibrome et d'un diabète, elle doit absolument accoucher par césarienne. Elle est enceinte de 8 mois. À l'hôpital d'Évry où on l'accompagne, les services sociaux ne sont pas disponibles et les médecins, arguant de l'absence de signes cliniques urgents, proposent de rappeler l'hôpital le lendemain pour prendre rendez-vous. Mais, la nuit suivante, des contractions apparaissent et les pompiers emmènent Carolina à l'hôpital. Ne parlant pas français, elle est incapable d'expliquer sa situation médicale. L'accouchement semble se dérouler normalement ; pourtant, Carolina décède deux heures plus tard, dans des circonstances qui ne seront pas élucidées, laissant trois orphelins.

Tout, dans cette histoire terrible, est indifférence.

[Un témoignage plus complet se trouve dans le rapport joint en annexe.]

Localement, quelques avancées

Certaines avancées déjà amorcées en 2005 se sont poursuivies.

La plus aboutie se déroule à *Lieusaint (77)* depuis 2002 à l'initiative des élus de la ville nouvelle de Sénart. Sur les 39 familles incluses dans le projet, 31 sont maintenant « insérées » et en situation parfaitement régulière : le chef de famille travaille, généralement en CDI ; la famille a obtenu un logement (logements pris dans le parc des logements sociaux de sept communes) ; les enfants sont scolarisés ; les jeunes et certains adultes sont inclus dans des programmes de formation professionnelle. Des mesures sont en cours pour accompagner les 8 familles restantes. Il est important de noter que c'est le seul projet dans lequel l'État s'est impliqué dès le départ en accordant des titres de séjour à tous ceux qui obtenaient une promesse d'embauche. En outre, ce projet comportait un accompagnement social important. Il est prévu que celui-ci s'arrête au

⁶ À l'heure de l'écriture de ce rapport, le destin et la chance n'ont pas renouvelé leurs exploits : à la suite d'un incendie rue Campra, à Saint-Denis, deux jeunes gens sont morts, un troisième est encore en danger vital.

printemps 2007. Il faudra suivre l'évolution, car des embûches peuvent encore se présenter et certaines familles restent très fragiles.

À *Aubervilliers* (93), un autre projet avec implication de l'État s'est amorcé en 2006. Au départ, il y a une implication forte d'ATD Quart monde et un engagement de la municipalité qui s'inscrit dans le projet du Conseil régional d'Ile-de-France d'éradication des bidonvilles⁷. La municipalité, sur le territoire de laquelle vivent quelque 600 à 700 Rroms, décide d'en sélectionner 80 pour les installer dans des bungalows sur un terrain. Mais elle exige, avant toute mise en œuvre, l'engagement de l'État sous la forme de la prise en charge d'une MOUS⁸. Celle-ci est accordée en novembre.

À cette date, les 80 bénéficiaires ont été sélectionnés par la municipalité sur des critères non publiés, un terrain a été viabilisé et ouvert provisoirement pour les installer dans des caravanes grâce à la participation financière de la Fondation Abbé-Pierre. L'accompagnement social est confié au PACT Arim. Dans la phase de sélection des personnes, la municipalité a tenu des propos très fermes, impliquant que tous ceux qui n'étaient pas admis devraient quitter le territoire communal. Même si elle n'a pas demandé une application stricte de ce propos, force est de constater qu'il y eu au cours de l'année cinq terrains évacués dans cette ville. Fin 2006, il reste à Aubervilliers 100 à 150 personnes en plus de celles qui sont incluses dans le projet, et qui demeurent très inquiètes sur leur sort.

Bagnolet (93) était la première ville à manifester son intérêt pour le projet régional d'éradication des bidonvilles. Il s'agissait également de construire des bungalows ou chalets pour loger le groupe de Rroms sur le terrain desquels il y avait eu un incendie en 2004 et qui avaient été abrités «provisoirement» dans un bâtiment appartenant à la municipalité. Des divergences entre les élus n'ont pas permis d'aboutir en 2006, mais il semble que la situation se décante et qu'il y aurait une mise en œuvre en 2007.

Limeil-Brévannes (94) sur le territoire de laquelle les Rroms ont été évacués en janvier (cf. *supra*) a également un projet. Dans l'attente, les familles rescapées de l'opération policière sont hébergées par les services du Conseil général du Val-de-Marne dans un hôtel social de Corbeil, dans l'Essonne.

Les projets initiés par ce même Conseil général dès 2004 se poursuivent malgré la non-implication volontaire de l'État. Les familles hébergées dans des appartements ou des pavillons à *Vitry* (94) et à *Villejuif* (94) y sont toujours, ainsi que celles admises dans l'ancienne gendarmerie de *Saint-Maur* (94).

Pour toutes ces personnes, l'amélioration des conditions de vie est indéniable : un toit, le confort sanitaire, la stabilité sans peur d'être expulsé du jour au lendemain. Mais le problème des ressources n'est pas résolu, les Rroms demeurant sans papiers les autorisant à travailler. Les familles ont du mal à payer les indemnités d'occupation prévues correspondant à l'usage de l'eau et de l'électricité. À Saint-Maur en outre, la sur-occupation des lieux devient pénible pour les familles et pour leurs soutiens. Un dialogue avec le Conseil général doit rechercher des évolutions en 2007 permettant d'améliorer la situation.

À *Choisy-le-Roi* (94), une avancée notable a été obtenue pour les 4 familles logées dans des pavillons de la mairie : elles ont obtenu un titre de séjour les autorisant à travailler.

À *Nantes* (44), l'installation réalisée en mai 2005 d'un groupe de Rroms sur un terrain aménagé route de Sainte-Luce se maintient dans de bonnes conditions. Selon les acteurs locaux, le médiateur est important dans cette réussite. Plusieurs familles bénéficient d'un titre de séjour pour raisons de santé avec droit au travail. Pour ces familles, qui bénéficient aussi de diverses prestations sociales, l'avancée est importante. En fin d'année, des négociations sont en cours pour obtenir des décisions de stabilisation pour les deux autres groupes de la région.

⁷ Votée en juillet 2004, il s'agit d'une aide à l'investissement pour tout projet de construction d'un habitat digne permettant de loger les habitants des bidonvilles.

⁸ Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale élaborée dans le cadre d'un contrat État-ville.

La question des retours « volontaires »

Elle a été posée dès le premier semestre pour quelque 150 à 180 personnes installées sur un terrain de la *Ville de Paris*, boulevard Mac-Donald. La ville a fait savoir aux associations qui les soutenaient (Coup de main et Habitat-cité) qu'elle souhaitait récupérer le terrain au plus tard en juillet et qu'il ne pouvait être question de relogement. La Ville de Paris a en conséquence missionné les associations pour explorer les conditions d'un retour en Roumanie, dans le cadre des propositions d'aide au retour attribuées par l'État par l'intermédiaire de l'ANAEM. Les négociations ont été difficiles, les associations faisant valoir qu'il leur fallait du temps pour dialoguer individuellement avec les familles, évaluer leur volonté de retour et les conditions à remplir pour que celui-ci puisse s'effectuer de manière positive. La ville a exigé le départ des personnes au 20 août et les familles ont été logées dans des hôtels dispersés dans toute l'Île-de-France. Une nouvelle structure, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), a été missionnée pour un accompagnement social. Mais les familles se sont senties perdues, isolées, et certaines personnes n'ont pas échappé aux arrestations. En fin d'année cependant, quelques familles ont été identifiées comme acceptant le retour. Elles devraient bénéficier d'une somme de 153 euros par personne, plus 3600 euros si elles peuvent présenter un projet économique. La question du logement en Roumanie est à l'étude, mais n'est pas financée dans ce cadre. Une évaluation sera nécessaire l'an prochain. D'ores et déjà, on peut faire le constat que ce projet a été élaboré sans que les familles soient réellement consultées : elles n'ont jamais été admises aux réunions en mairie et leur retour, s'il a lieu, est initialement contraint. Espérons cependant que certaines familles pourront tirer bénéfice de cette mesure.

À Réau (77), l'idée d'un retour en Roumanie est apparue début août 2006 pour un groupe de familles présentes depuis plusieurs années sur la commune ou à proximité et régulièrement expulsées des différents sites où elles s'installaient. Une association locale basée près de Melun, Le Rocheton, a négocié avec l'État une aide au retour qui devait être doublée par rapport aux conditions spécialement réservées aux familles d'enfants scolarisés, soit 6 000 euros pour un couple et 2 000 euros par enfant. En quelques jours, le projet a été bouclé et 53 personnes ont été rapatriées le 16 août en Roumanie dans un car spécialement affrété. Dès le départ du car, les caravanes sont détruites. Aucune étude des conditions de retour sur le plan du logement ou des aptitudes à élaborer des projets n'a été menée. À l'arrivée, en dépit des engagements tels que compris par les familles, ces dernières n'ont touché que 153 euros par personne.

La volonté préfectorale étant de fermer définitivement ce terrain de Réau, une deuxième opération de retour a été organisée le 19 décembre, avec promesse d'une aide au retour à hauteur de 3 600 euros par projet à caractère économique. En fin d'année, les familles n'ont toujours pas touché les sommes promises. Il a été dit aux familles du premier convoi qu'il y avait une erreur, la somme attribuée n'étant pas de 6 000 euros par personne mais de 3 600 euros par projet. Selon les informations disponibles, il semble que cette somme ait été utilisée par une ONG roumaine pour l'achat de moutons sans que l'avis des familles n'ait été sollicité.

Cette opération de Réau a été présentée par le représentant du ministre de l'Intérieur à une délégation Romeurope reçue en août 2006 comme un exemple à suivre pour parvenir au but recherché : que le plus grand nombre possible de Roms quittent le territoire français.

Au total, l'année 2006 peut être qualifiée de particulièrement mauvaise pour les Roms d'origine étrangère en France. Ils n'ont jamais été autant menacés d'être arrêtés dans tous les lieux, même si, comme c'était le cas pour la majorité d'entre eux, ils étaient présents avec un passeport valide pour des séjours de moins de trois mois. C'est leur pauvreté qui les rend indésirables et c'est pourtant parce qu'ils sont pauvres qu'ils arrivent. C'est parce qu'ils n'ont pas d'argent ou, pire, parce qu'ils sont supposés ne pas en avoir, qu'ils sont arrêtés et renvoyés dans leur pays. Les quelques ressources qu'ils ont pu acquérir sont ainsi en partie dilapidées dans des frais de voyage allers et retours. C'est toujours parce qu'ils sont pauvres et qu'ils ne peuvent payer ni loyer ni hôtel qu'ils sont contraints de vivre dans les bidonvilles où ils sont alors en proie au harcèlement policier. En outre, parmi tous les migrants présents en France, les Roms sont la population la plus exclue des soins, car n'ayant accès ni à l'AME, ni à la CMU : pour être en « séjour régulier », ils doivent séjourner moins de trois mois. Dans ce contexte, les quelques lieux où des familles ont pu trouver un toit, avoir l'accès à l'eau, disposer de sanitaires, scolariser leurs enfants, sont un espoir pour tous : il est ainsi démontré qu'il est possible de le faire.

Chapitre 2 : activités 2006

Le Collectif national droits de l'Homme Romeurope regroupe à la fois des associations et des comités de citoyens qui partagent l'objectif d'améliorer l'accès aux droits fondamentaux des Roms migrants sur le territoire français et de lutter contre les discriminations et violations des droits de l'homme dont ils sont victimes.

Activités régionales

Les activités du Collectif sont d'abord celles qu'exercent localement au quotidien les structures qui le composent, avec la participation des Roms vivant dans les squats et les bidonvilles.

Sans être exhaustif, quelques activités marquantes de l'année 2006 sont rapportées ici. Des rapports établis par les comités locaux sont joints en annexe.

À *Saint-Étienne*, le comité de soutien s'est fortement structuré et a créé une association dans le but de pouvoir recueillir des fonds pour son action de solidarité. Des actions fortes ont été organisées autour des événements qui ont ponctué l'année.

Au moment de la destruction à la pelleuse du terrain du Clapier, en juin, les Roms et les soutiens ont occupé pendant trois jours le kiosque à musique ; la médiatisation a été importante avec notamment une pleine page dans le journal *Libération*.

C'est avec l'aide du comité de soutien que les Roms ont pu investir un ancien centre EDF, bien équipé, avec électricité, douches, wc et eau chaude. Tout a été mis en œuvre pour en faire une occupation exemplaire : auto-organisation, fonctionnement en commissions (santé, école...).

Le 30 septembre, un deuxième squat était évacué. La municipalité proposait le relogement dans un bâtiment totalement insalubre et en ruines. Devant cette proposition inacceptable, une deuxième installation a été décidée dans une école maternelle désaffectée.

Dès lors, des réunions auxquelles participent les Roms ont lieu toutes les semaines dans les squats. La municipalité a été interpellée jusqu'à ce qu'elle consente à une audition des Roms en réunion du conseil municipal.

Un important travail a été réalisé dans le domaine du témoignage : recueil de la parole des Roms expulsés, photographies du local indigne, honteux, délabré proposé un moment par la mairie...

Lorsqu'un père de famille a été arrêté au prétexte de l'irrégularité du séjour et envoyé en centre de rétention, la mobilisation s'est intensifiée jusqu'à obtenir sa libération quinze jours plus tard.

Deux réunions publiques ont été organisées avec projections de films et débats. Un grand réveillon de la Saint-Sylvestre a réuni Roms et soutiens.

Dans toutes ces actions, le comité de soutien a établi des partenariats avec les représentants locaux des associations : DAL, LDH, Cimade...

À *Lyon* s'est créée une association autour du projet CLASSES (Collectif lyonnais pour l'accès à la scolarisation des enfants des squats), destiné à accompagner les familles dans les démarches d'inscription et de scolarisation et à organiser des structures temporaires facilitant l'insertion des enfants dans les établissements scolaires. Cette association a eu des difficultés de fonctionnement tant que les expulsions se sont succédé, rendant toutes les actions impossibles. À partir d'octobre, lorsque le tribunal administratif a accordé un délai de trois mois aux occupants des terrains situés dans le quartier de la Soie, les actions ont pu commencer. Mais ce n'est que le 12 décembre que les premiers enfants ont pu être scolarisés. L'ALPIL et Médecins du monde travaillent localement en étroite partenariat. Lors des terribles expulsions rapportées dans le chapitre précédent, en particulier celle de Saint-Priest à la fin août, c'est l'ensemble du réseau associatif local qui s'est mobilisé pour dénoncer les conditions particulièrement inhumaines de cette opération policière : MdM, RESF, LDH, ASET, Secours catholique, ATD Quart monde...

À *Nantes*, l'association des Roms des Sorinières, Médecins du monde et l'association Une famille un toit 44 collaborent très étroitement. Des menaces d'expulsion ayant été formulées à l'encontre des familles habitant sur le terrain des Sorinières, celles-ci ont attaqué le Conseil général propriétaire du terrain. En juin 2006, un jugement en référé a condamné le Conseil général à différer l'expulsion et à nommer un médiateur, précisant dans ses attendus : « *Il va sans dire que l'expulsion immédiate d'une communauté de Roms composée d'une dizaine de familles*

nombreuses regroupant une cinquantaine de personnes de tous âges serait un facteur grave de désocialisation et porterait immédiatement atteinte à leur dignité ou tout simplement à un devoir élémentaire d'humanité. »

Des représentants de l'association Une famille un toit 44 sont partis en Roumanie à la rencontre des personnes renvoyées à la suite d'arrestations. Deux films ont été tournés avec l'aide de la télévision locale et diffusés sur les chaînes locales.

Un travail a été réalisé avec l'aide d'un cabinet d'avocats dans le cadre de l'aide juridictionnelle et pour faire avancer la négociation avec la municipalité, aboutissant à la nomination d'un médiateur chargé de trouver les solutions les plus adaptées.

À *Marseille*, l'association Rencontres Tsiganes poursuit très activement sa politique d'accompagnement et de défense auprès des Gens du voyage français et des Roms d'origine étrangère. Son site internet, www.rencontrestsiganes.asso.fr, rapporte tous les événements régionaux, nationaux, internationaux. Les réseaux intéressés sont informés par une newsletter hebdomadaire.

À *Tours*, le réseau citoyen du Pont aux Oies, dont l'activité est relayée par l'association Liens tsiganes, travaille avec les familles roms qui habitent sur ce terrain et qui sont principalement originaires du Kosovo. Une mobilisation importante a eu lieu en octobre pour défendre deux jeunes hommes arrêtés lors d'un banal contrôle de véhicule et menacés d'être reconduits dans leur pays.

Dans le *Val-de-Marne*, les actions sont menées par plusieurs comités de soutien qui se retrouvent lorsqu'il s'agit d'interpeller au niveau départemental le Conseil général ou la préfecture. Un comité départemental existe et va se fonder en associations afin de coordonner les actions à mener en fonction des situations : petits terrains précaires de quelques personnes, hébergement en hôtel dans le cadre de l'ASE, familles hébergées par le Conseil général à Saint-Maur et à Vitry/Villejuif, avec projet de relais par un bailleur associatif, projet aussi à Limeil-Brevannes. Ce comité se donne aussi pour objectif d'échanger sur les pratiques militantes d'aide dans différents secteurs (santé, école, emploi, séjour,...).

À *Saint-Maur*, l'association des Roms de Saint-Maur se réunit de façon hebdomadaire et est organisée en commissions (« mixtes » Roms/Gadgés) pour régler tous les problèmes concernant la santé, la gérance de l'immeuble, la scolarisation. Un travail important a été mené en lien avec les collectifs de soutien aux sans-papiers (ASSOUEVAM) pour préparer des dossiers de demande de titres de séjour, en particulier dans le cadre de la circulaire de juillet 2006 du ministère de l'Intérieur fixant les conditions de scolarisation pour les parents d'enfants scolarisés. Aucune autorisation de séjour n'a été obtenue, ni dans ce cadre-là, ni dans aucun autre.

À *Limeil-Brevannes*, le comité de soutien a fortement dénoncé les méthodes employées lors de l'opération policière : «...la police a outrepassé ses prérogatives et a porté atteinte à la dignité des personnes et à leurs biens. Dans un climat de violence, les forces de police ont fait sortir tout le monde dans le froid et ont systématiquement détruit l'intérieur de 12 des 17 caravanes. Elles ont saisi des papiers personnels, de l'argent... » Le comité a ensuite établi des liens étroits avec la circonscription d'action sanitaire et sociale (CASS) pour le suivi sanitaire et social des familles rescapées et logées en hôtel. Il a développé des actions d'accompagnement dans les domaines de la domiciliation, de l'obtention de l'AME, des transports.... Des liens ont été établis avec la municipalité et les associations Pour loger, Habitat solidaire et le Secours catholique pour un projet d'insertion par le logement qui devrait être développé en 2007.

À *Villejuif, Orly, Vitry*, un comité de soutien se réunit avec les familles roms logées dans les pavillons mis à leur disposition par le Conseil général du 94 pour régler tous les problèmes de scolarisation des enfants, accès aux soins, paiement des assurances et de l'eau, de l'électricité...

À *Créteil*, sur un petit terrain vivent quelques familles : un comité de soutien s'est mis en place pour les urgences.

À *Choisy-le-Roi*, 4 familles issues des bidonvilles de Choisy-le-Roi et d'Orly, hébergées en lien avec la commune et des associations, disposent à présent de titres de séjour ; leur insertion se poursuit.

En *Seine-et-Marne*, le comité de soutien aux Roms de *Réau* travaille en étroite collaboration avec le collectif des sans-papiers de Melun. Plusieurs courriers ont tenté d'attirer l'attention du préfet sur les conditions de réalisation du retour en Roumanie de deux groupes de personnes en juillet et en décembre : retours imposés, même s'ils étaient présentés comme le résultat d'une négociation. L'aide promise ne semble pas avoir été effective.

En *Seine-Saint-Denis*, deux militants des associations Médecins du monde et Parada ont établi un important travail sur « les migrations » dans ce département, plus particulièrement dans sa partie nord. Le document est joint en annexe. À *Montreuil*, le comité de soutien, malgré ses efforts réitérés, n'a pas réussi à avancer une négociation avec le maire.

Dans le *Val-d'Oise*, le comité de soutien aux Roms de l'Ouest parisien a dénoncé les expulsions répétées dont ont été victimes les familles roms de ce département en publiant des pamphlets et un poème :

1^{er} mars. « *Au cours de ce premier matin de mars, frisquet, blanc encore d'une faible neige nocturne, quelques dizaines de caravanes, sur le territoire de Saint-Ouen-l'Aumône, en plein champ, à la limite de la vaste plaine archi-polluée de Pierrelaye, ont quitté, une à une, sous la surveillance d'une poignée de policiers, l'aire de stationnement "sauvage" où, depuis environ un an, des familles roumaines s'étaient installées...* »

Juillet. « *Vidés.*

Vide le terrain au-dessus du hameau de Liesse.

Virés les Tsiganes qui s'étaient installés dans les champs voisins.

La place est libre.

Restent les détritrus, les carcasses, les ordures...

Vidés les malpropres !...⁹ »

Actions nationales

Le CNDH Romeurope se réunit une fois par mois en Île-de-France et trois fois par an avec l'ensemble de ses composantes nationales, cette année les 28 janvier et 20 mai à Paris et le 30 septembre à Marseille. Ces réunions sont principalement l'occasion d'échanges d'expériences et d'informations, de définitions des actions politiques.

Plusieurs communiqués de presse¹⁰ ont été adressés à l'ensemble des organismes de la presse écrite et audiovisuelle :

- le 26 janvier, en réaction à l'opération de police du 24 janvier sur le terrain de Limeil-Brévannes : « *Le devoir de la police et de la justice n'est-il pas de protéger les mineurs ?* »
- le 27 février, pour saluer la décision de la municipalité de Bagnolet de préparer un projet de logement pour le groupe de Roms habitant sur son territoire et exprimer le souhait que d'autres communes se décident à faire de même : « *Éradiquer les bidonvilles, être solidaires des familles roms, c'est possible.* »
- le 12 juillet, pour s'élever contre les propos du directeur général de la police de la préfecture de Paris qui éliminait, sur un critère de délinquance supposée, les familles roms de la circulaire du ministère de l'Intérieur visant à régulariser les parents d'enfants scolarisés : « *Pas de discrimination envers les Roumains.* »
- le 16 août, pour lancer un appel contre les expulsions répétées et violentes¹¹ et pour des solutions dignes d'hébergement : « *La période estivale, encore et toujours un sale temps pour les Roms.* »

⁹ Texte complet en annexe.

¹⁰ Voir sur le site www.romeurope.org.

¹¹ Expulsions en août à Saint-Étienne, Nantes, Lyon, Marseille, Saint-Ouen-l'Aumône, Aubervilliers.

À la suite de l'envoi du rapport Romeurope 2005, des entretiens ont été obtenus au cours de l'été :

- *au ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement*. Une délégation a été reçue par M. Le Divenah, directeur de cabinet, accompagné d'un conseiller technique du ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité. L'entretien a semblé plutôt positif, notre interlocuteur ayant retenu au moins *trois pôles d'intérêt* : 1) la nécessité pour le gouvernement d'approfondir sa connaissance de la population romm migrante (M. Le Divenah a indiqué vouloir interroger la Direction de la population et des migrations – DPM) ; 2) les problèmes de santé des familles reléguées dans les bidonvilles¹² (M. Le Divenah a dit vouloir inciter les DDASS à effectuer des diagnostics santé systématiques ; 3) le projet de médiateurs socio-sanitaires (M. Le Divenah s'est montré très intéressé par ce type de projet et a déclaré vouloir les soutenir¹³). M. Le Divenah a promis de nous tenir au courant de ses démarches. Le 15 novembre, en l'absence de nouvelles, une lettre de relance lui a été adressée. La réponse, jointe en annexe, ne nous est parvenue qu'en mars 2007 ; elle montre que les services concernés ont bien été interpellés sur le sujet. Mais le retard pris dans l'information est très regrettable, la réponse étant arrivée en une période d'immobilisme pré-électoral.
- *au ministère de l'Intérieur*. Une délégation a été reçue par M. Larrivé et un conseiller technique. On est alors en pleine époque des expulsions, arrestations et renvois par charters. La délégation Romeurope n'a pas mâché ses mots, qualifiant, sur des faits concrets, cette politique d' « imbécile, inhumaine et inefficace ». Rien n'a été entendu par nos interlocuteurs. Le conseiller technique a bien souligné qu'il n'y avait pas de place en France pour les Rroms d'origine étrangère. Il a loué l'opération effectuée avec les familles de Réau (77) pour les renvoyer en Roumanie avec une aide financière.

Le Collectif Romeurope a interpellé préfetures et conseils généraux pour dénoncer des situations locales où la seule réponse était l'expulsion sans solution et demander des rencontres pour promouvoir des initiatives, à l'instar de celles réussies par exemple à Lieusaint. Ainsi, trois lettres ont été adressées au *préfet de l'Essonne* pour dénoncer l'absence de recherche de solution pérenne et digne, dénoncer la situation des familles à Palaiseau, à Villabé, soutenir l'association de soutien aux Rroms de Palaiseau pour une table ronde départementale. Le dernier courrier en date, du 2 janvier 2007, n'a pas réussi à empêcher l'évacuation du terrain.

La situation en *Seine-Saint-Denis* étant particulièrement préoccupante par le nombre de bidonvilles dans ce département, des conditions de vie particulièrement indignes et les difficultés des soutiens confrontés à l'absence de réponse des institutions, une lettre a été adressée le 1^{er} décembre au président du Conseil général pour solliciter un entretien (cet entretien n'a pas encore eu lieu à la fin du 1^{er} trimestre 2007).

Un travail important a été effectué pour réunir tous les documents concernant les Rroms et pouvant servir à tous ceux qui souhaitent créer un comité de soutien, organiser une réunion publique, ou une réunion de jeunes. Cet ensemble, appelé *malle militante*, est maintenant disponible à la fois physiquement¹⁴ et virtuellement sur le site internet du Collectif.

Un *site internet* a été créé : www.romeurope.org. Il a pour objectif de faire connaître au plus grand nombre la situation des Rroms migrants installés en France. Il est alimenté par les comités de soutien qui y font part des événements locaux, des difficultés et des avancées. Une revue de presse y est insérée régulièrement.

Enfin, il faut signaler la création d'une *association de gestion* Romeurope dont le seul objectif est de tenter de recueillir des subventions pour notamment prendre en charge les déplacements aux rencontres nationales et les frais liés au site internet. C'est l'occasion de rappeler que, jusqu'à maintenant, le Collectif Romeurope ne bénéficie d'aucun financement.

¹² Cet entretien a eu lieu au moment de l'importante épidémie de tuberculose du terrain de Réau qui était menacé d'expulsion, avec le risque de dispersion des personnes, de l'arrêt prématuré des traitements...

¹³ Le projet élaboré en 2004-2005 en partenariat avec le ministère de la Lutte contre l'exclusion (Mme Ollin) avait été stoppé par le refus du ministère de l'Intérieur d'accorder une autorisation de travail aux quatre Rroms présélectionnés pour un projet pilote.

¹⁴ Le collectif Romeurope ne bénéficiant pas à ce jour de structure propre, la malle militante a été déposée au service documentation de Médecins du monde auprès duquel elle peut être demandée.

Chapitre 3

1 - L'enfance

Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales. La France, comme d'autres pays dits développés, est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989. Elle s'est ainsi engagée à ce que « *dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale* ».

Hélas ! la situation faite aux familles rroms montre que, chaque jour, depuis des années, cet engagement est bafoué.

Les conditions très précaires de la vie quotidienne, les expulsions de terrain, les brutalités policières, les arrestations... constituent autant d'entraves aux droits élémentaires et de traumatismes pour les familles qui les subissent. Les enfants, qui assistent à ces exactions, sont particulièrement touchés.

Lorsque, avec les familles, nos associations rencontrent les pouvoirs publics et dénoncent la non-application de la Convention ou, plus précisément encore, la non-application de la loi de 1998 contre l'exclusion, l'État répond que les Rroms sont d'abord des personnes en situation irrégulière et que l'application de la loi sur le séjour est « première » ! Même si le statut des Roumains et des Bulgares change en janvier 2007, cela reste un comportement scandaleux qui non seulement place les enfants hors de leurs droits, mais en plus les met en danger. Sous la pression des associations et comités de soutien, il arrive que des situations évoluent, avec parfois le soutien de collectivités territoriales (communes, conseils généraux ...) ; cela permet de mettre en place plus facilement la scolarisation, l'aide sociale à l'enfance, les soins, l'accès à des services culturels et de loisirs.

L'avenir des enfants, un motif fréquent de migration

Dans les familles rroms, contrairement à certains préjugés qui s'appuient sur des situations très marginales, l'enfant est l'objet de toutes les attentions. Sous les régimes communistes, tous les enfants étaient scolarisés : les études réalisées par Romeurope entre 1997 et 2000 ont montré une durée habituelle de scolarisation comprise entre quatre et six années, certes insuffisante, mais qui leur permettait au moins de savoir lire et écrire. Dans les années qui ont suivi la chute de ces régimes, l'obligation de scolarisation n'a plus été mise en application. L'appauvrissement généré par la perte des emplois a obligé de nombreux enfants à arrêter l'école, leurs familles n'ayant pas les moyens de les habiller correctement ni de payer transport et cantine. En outre, l'apport économique des enfants est devenu important pour manger et survivre. Enfin, les enfants qui continuaient à fréquenter l'école ont été trop souvent victimes de discriminations : relégués dans des classes spéciales, ou dans les derniers rangs, victimes de démonstrations de rejet. Pour toutes ces raisons, certains parents qui en avaient le courage et les moyens financiers ont fait le choix de la migration : « *pour que leurs enfants aient un avenir meilleur* ».

La scolarisation

La scolarisation est obligatoire pour tous les enfants (y compris de nationalité étrangère, y compris les enfants de parents en situation irrégulière ou considérés comme touristes) entre 6 et 16 ans (article L. 131-1 du chapitre 1^{er} du code de l'éducation).

Si ce droit reste à ce jour incontournable, les obstacles à sa mise en œuvre sont nombreux et l'on voit encore trop d'enfants non scolarisés, trop d'enfants et d'adolescents en rupture scolaire après des démarrages prometteurs.

Les conditions de vie dans les bidonvilles, l'insécurité permanente, le manque d'hygiène, l'éloignement sont autant de freins à l'accès à l'école. Dès que les familles ont un toit, un hébergement, même à l'hôtel, s'ils ne sont pas trop loin, la scolarisation est facilitée.

Les expulsions sont une cause majeure d'interruption de la fréquentation scolaire.

La domiciliation est un autre obstacle. La plupart des CCAS refusant de la fournir, les familles sont alors domiciliées par des associations parfois éloignées de leur lieu de vie. Certaines communes tentent alors de refuser l'inscription scolaire au prétexte que la domiciliation n'est pas sur leur territoire. D'autres communes ne cherchent même pas ce prétexte et refusent de scolariser les enfants roms, arguant du fait qu'ils vont être prochainement expulsés.

Le manque d'argent constitue également une entrave à une bonne scolarité. L'école n'est pas gratuite dès lors que l'on considère les frais d'habillement, de cantine et de transports, sans parler des activités périscolaires. Certaines communes aident en pratiquant des tarifs minimum ; des conseils généraux paient des cartes de transport, mais ces aides sont souvent obtenues de haute lutte et loin d'être généralisées.

L'Éducation nationale ne fournit pas toujours les moyens (CLIN ou CLA¹⁵) et l'accueil n'est pas toujours accompagné de précautions. Dans certains cas, il est utile d'organiser une scolarisation progressive, en lien avec des associations d'aide à la scolarisation.

À *Saint-Priest* (près de Lyon), un projet devait voir le jour, le projet C.L.A.S.S.E.S., pensé par un groupement associatif (LDH, MdM, ATD Quart monde, ASET, ALPIL, Resovigi...). Ce projet prévoyait tout un processus d'accès à la scolarisation en passant par une étape passerelle de préparation dans les locaux du centre social La Carnière, à Saint-Priest. Des difficultés ont eu lieu avec l'inspection académique qui y a vu un déni du rôle de l'Éducation nationale. L'inspection académique a affiché sa volonté de scolariser tous les enfants ; la réalité est tout autre...

Des obstacles existent aussi dans les familles : les parents se montrent souvent motivés et les enfants sont les premiers acteurs de leur scolarité, même avec des difficultés. Le problème de la langue est une difficulté pour les parents ; elle ne l'est pas pour les jeunes enfants, dont certains connaissent déjà deux langues, voire trois. Mais il arrive que, pour satisfaire les besoins élémentaires de la vie quotidienne (nourriture, soins), les parents organisent la mendicité avec un enfant, ce qui rapporte de l'argent et permet de faire face aux urgences.

Certaines difficultés sont spécifiques au second degré : les décrochages sont plus nombreux au collège. Les sociologues et les anthropologues font souvent le constat que l'adolescence est souvent « effacée » chez les Roms, qui passent directement de l'enfance à l'âge adulte. Les garçons souhaitent travailler avec leurs pères. Les filles sont parfois en situation de se marier et d'avoir un enfant dès 15 ou 16 ans. Cependant, lorsqu'ils ont fréquenté régulièrement l'école dès l'enfance, et tissé des liens avec d'autres adolescents, certains souhaitent poursuivre leur scolarité si on leur en donne la possibilité. Le système scolaire dans le second degré est très sélectif et les

¹⁵ CLIN : classe d'initiation pour enfants non francophones (élémentaire) ; CLA : classe d'accueil pour enfants non francophones (secondaire).

Rroms, comme les autres enfants de milieux très défavorisés, sont parmi les premiers exclus, sauf quand leurs conditions de vie sont bonnes.

Après le collège, c'est encore plus difficile de trouver des structures adaptées. Pourtant, des exemples montrent que ces jeunes peuvent suivre une formation professionnelle avec succès.

Témoignage

Toma est né en 1989 en Roumanie ; il est arrivé en France en 1998 avec sa mère pour rejoindre son père et des enfants plus âgés. Je l'ai rencontré en 1999 sur un terrain vague à Orly. Nous venions apprendre à quelques familles installées là en caravanes que leurs enfants avaient le droit d'aller à l'école. Après un début difficile, car jamais scolarisé auparavant, en classe d'initiation pour enfants non francophones Toma s'engage dans une scolarité qu'il sait prendre en main et veut poursuivre coûte que coûte, avec l'appui de ses parents. Pourtant, des entraves, il en a connues ! Expulsions de terrain au petit matin, vie précaire sans eau ni électricité, arrestation avec menottes dans le bus pour défaut de ticket, pression des familles du terrain pour apporter son aide au travail...

Toma a poursuivi, s'est accroché, faisant des kilomètres pour aller dans son école ; n'ayant pu combler de grandes lacunes, il est allé au collège dans une SEGPA.

Toma a ensuite été admis en lycée professionnel et il vient de décrocher un CAP.

Il a également obtenu son premier titre de séjour cette année, ayant atteint ses 18 ans et ayant débuté son séjour en France avant ses 13 ans.

Cette réussite, Toma se la doit ; il parle aussi de ceux qu'il a croisés et qui l'ont soutenu :

« Un enseignant qui m'a appris à lire et à écrire, le Secours catholique qui m'a aidé financièrement et, pour l'aide aux devoirs, mes amis les Français que je me suis fait peu à peu... »

À 10 ans, Toma voulait être policier, pour défendre ses parents contre les... expulsions policières.

Il va tenter une formation en électricité. Et va vivre en France, avec ses parents régularisés depuis un an.

Il convient de sensibiliser tous les partenaires sur l'importance d'une continuité de la scolarité (parents, enfants...), sur l'importance de conditions de vie décentes pour être bien scolarisé, aller à la cantine, au centre de loisirs... (collectivités territoriales, État, associations...). La participation aux actions engagées par des collectifs comme RESF est essentielle pour que les familles roms puissent élargir leur problématique.

La scolarisation obligatoire des enfants d'étrangers en situation irrégulière est attaquée. Certains, y voyant un moyen pour les étrangers de s'installer durablement en France, n'hésitent pas à menacer de limiter la scolarisation aux seuls enfants de personnes en situation régulière. Nous devons être extrêmement vigilants.

Par ailleurs, la scolarisation ne peut pas être synonyme de renoncement à une identité culturelle, et en particulier à la langue romani.

Témoignage – Marie Borelli, réalisatrice de « Sans papiers ni crayons »

Il y a trois ans, j'étais encore une réalisatrice insouciante, préférant la fiction à la réalité, l'imaginaire au documentaire. Et puis, un matin d'octobre 2004, j'ai fait un voyage en terre inconnue. Dans un bidonville. Sans eau ni électricité. À quelques kilomètres de Paris. C'est là que j'ai rencontré Roxana, une petite Roumaine de 13 ans. Elle était arrivée illégalement sur le territoire français avec ses parents. Elle était sans papiers.

Roxana était vive, gaie, pleine d'envie et de confiance en l'avenir. D'ailleurs, son rêve était de devenir policière. Jusqu'au jour où elle a été expulsée. Elle ne savait ni lire ni écrire. Roxana n'avait jamais été scolarisée. À ce moment, je n'en ai pas cru mes oreilles ! Comment c'était possible ? En France ? Pourtant, l'école est obligatoire pour tous, avec ou sans Roxana qui papiers ! J'étais stupéfaite en apprenant que Roxana n'avait jamais pu aller à l'école faute de papiers ! en 2007 deviendrait européenne était privée d'école ! Comment c'était possible ? Il devait bien y avoir une loi, quelque chose pour protéger ces enfants, pour ne pas les priver du droit fondamental qu'est l'éducation ? À quoi donc servait la Convention des droits de l'enfant ? À rien ? Ce n'était que du papier pour nous donner bonne conscience ?

J'ai voulu en savoir plus et je suis allée à la rencontre des enfants sans papiers. Et croyez-moi, cela en fait du monde ! Cela en fait des enfants dont les droits sont bafoués !

À travers ce documentaire, j'ai voulu leur donner la parole et les écouter me raconter leur vie. J'ai eu envie d'entendre ce que je ne voyais pas à la télévision, ce dont la presse parle trop peu. Je ne voudrais pas me réveiller un matin en disant : je ne savais pas. Si vous aussi vous voulez savoir, n'hésitez pas...

Je tiens à remercier le Réseau éducation sans frontières ainsi que Médecins du monde sans qui ce film n'aurait pu se faire.

L'aide sociale à l'enfance (ASE)

La mission de ce dispositif social est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de protection individuelle ou collective. Cette mission concerne tous les enfants, quel que soit le statut administratif de leurs parents. Les enfants de parents en situation irrégulière ont droit à la même protection. Une mesure prioritaire est donc la mise à l'abri, l'hébergement, qui se fait souvent en hôtel. C'est aussi le suivi médical et le suivi social apporté par les travailleurs sociaux. Le soutien peut être matériel : allocation de sommes d'argent, bons d'achat (aliments, couches...).

S'agissant de mesures départementales, le constat est très inégal selon les conseils généraux. Trop souvent, les travailleurs sociaux débordés n'ont pas réellement les moyens de connaître la situation réelle des familles. Dans ces conditions, l'approche des familles roms peut être difficile et des actions de formation des acteurs sociaux seraient nécessaires pour dépasser certains stéréotypes. Les comités de soutien pourraient y apporter leur concours.

Trop souvent, les mesures se résument à une aide financière, certes importante – et l'on sait le coût des hébergements en hôtel. Les actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et de leurs familles sont rarement mises en œuvre. Des actions éducatives, en particulier auprès des jeunes couples ou des très jeunes filles pour la prévention des grossesses précoces devraient les aider à progresser dans leur autonomie et leur projet.

On entend trop souvent : « Voyez ce que l'on dépense pour vous ; c'est déjà beaucoup ! »

Témoignage – L'aide sociale à l'enfance dans le Val-de-Marne

Elle devrait être pour nous, comité de soutien, un relais essentiel et pour certaines familles une aide à l'accompagnement et une aide à l'insertion et aux soins des enfants dans le tissu social.

Les propositions que nous avons faites la direction de l'ASE n'ont jamais pu être mises en place, pour différentes raisons. Or, après deux ans et demi de présence auprès des Rroms et après une relative stabilité de ces familles géographiquement parlant, nous ressentons le besoin urgent de travailler différemment avec les familles. À Saint-Maur, nous sommes essentiellement dans la gestion d'un hébergement, veillant chaque semaine au fonctionnement du bâtiment dans les conditions les moins difficiles pour eux, pour nous et pour le voisinage. Nous veillons à ce que les factures soient payées, nous encaissons très difficilement leur participation à la gestion.

La relative stabilité de leur habitat peut ouvrir des portes à un mode de vie différent. Mais nous, comité de soutien, ne pouvons envisager de travailler ces points, parce que nous ne sommes pas des travailleurs sociaux mais des militants.

Il s'agit en outre de mettre en place :

- un travail éducatif concernant la santé des enfants, et particulièrement les soins dentaires,
- un gros travail éducatif, qui s'avère nécessaire en ce qui concerne les conduites alimentaires,
- un accompagnement pour les adolescents, qui concernerait la contraception, la sexualité...

Tous ces points doivent pouvoir être traités par des professionnels dans le cadre d'un suivi régulier, ce que nous ne pouvons faire ; car, même si nous sommes pour certains d'entre nous des professionnels de la santé ou de l'éducation, nous ne pouvons prendre en charge ces difficultés.

./..

Nous souhaitons interpeller à nouveau les travailleurs sociaux pour qu'ils s'inscrivent dans ces types de suivis, ce qui les placeraient dans une position autre que celle de débloquer uniquement des fonds.

Nous revenons sur l'idée d'un contrat entre certaines familles et l'aide sociale à l'enfance, qui définirait un travail socio-éducatif personnalisé et qui répondrait aux besoins des familles.

Les difficultés des familles se situent évidemment sur un plan socio-économique, mais aussi dans le mode de vie collectif qui joue beaucoup sur la santé mentale et physique des adultes et des enfants.

Nous intervenons évidemment pour les résidents de Saint-Maur, mais nous pensons aussi aux familles qui sont en hôtel ou dans des hébergements individualisés, chez qui les difficultés sont les mêmes.

Les mineurs isolés

Des mineurs se sont retrouvés parfois seuls (sans leurs parents) lors d'expulsions de terrains : ce fut le cas notamment en janvier 2006 à *Limeil-Brévannes* (94).

Dans d'autres lieux, des mineurs vivent sans leurs parents, parfois auprès d'un parent éloigné qui n'en assure pas vraiment la responsabilité.

Certains de ces mineurs participent, sans subir de violences, à l'économie familiale. D'autres sont en situation d'exploitation, parfois avec violence. D'autres encore sont en rupture avec leur milieu familial.

La protection des mineurs s'avère une tâche très difficile qui reste mal assurée par les institutions. Des associations spécialisées, membres ou partenaires¹⁶ du Collectif Romeurope font, avec des moyens limités, un travail important. Elles soulignent la diversité de situations qui nécessitent des aides et des approches différentes.

Les difficultés viennent de la non-adaptation des solutions disponibles : beaucoup de ces jeunes ont été très peu scolarisés et les formations professionnelles sont difficiles à obtenir. Avant qu'ils ne deviennent délinquants il faudrait pouvoir proposer la meilleure alternative possible à leur détresse.

Pour maintenir les liens, le développement d'activités artistiques et sportives peut aider.

Dans certains départements, l'aide sociale à l'enfance essaie de mettre en place un partenariat avec les associations engagées auprès de mineurs isolés, pour imaginer de nouvelles actions de prévention et d'accompagnement, car les pratiques habituelles telles que les placements ou l'isolement ne sont pas adaptées.

Les enfants de moins de 6 ans

La scolarisation des enfants de 3 à 6 ans n'est pas obligatoire en France en dépit de son intérêt confirmé pour la réussite scolaire. Elle est aussi fondamentale pour les enfants roms qui sont ainsi mis à l'abri des dangers des lieux de vie. En outre, elle est essentielle dans la préparation à l'école primaire et l'apprentissage de la langue française.

Dans la mesure des places disponibles, certaines écoles accueillent les jeunes enfants roms avec un succès certain.

Les crèches et haltes-garderies ne sont de fait pas ouvertes aux enfants roms, faute de place ou surtout en raison de leurs coûts. Les mères qui partent travailler ou faire la manche n'ont pas d'autre choix que de les confier à des proches.

Si un droit opposable pour l'accès aux crèches et garderies est institué, nous demandons, comme pour le droit opposable au logement, à ce qu'il soit universel et ouvert à tous les parents quelle que soit leur situation au regard du séjour.

¹⁶ Voir le rapport 2006 de Hors la rue : www.horslarue.org ; et le site de Parada : <http://parada.france.free.fr>

L'accès à la culture et aux loisirs

Bien sûr, les enfants roms devraient pouvoir, comme les autres enfants, participer aux sorties culturelles, partir en centre de vacances...

Il est possible que ces enfants soient inscrits dans les clubs sportifs, les activités musicales et artistiques qui dépendent des communes dans lesquelles ils sont scolarisés. De la même manière, la participation aux centres de loisirs et aux centres de vacances reste une demande à soutenir auprès des collectivités territoriales.

L'insertion passe aussi par là ; après l'école, les enfants, les adolescents ont encore des échanges, des moments de créativité, une vie sociale.

Cela s'est fait exceptionnellement. Mais les freins sont multiples : les contraintes de coûts pour les familles et le refus de certaines communes de considérer les Roms comme des résidents sauf pour l'école, puisque c'est la loi. En outre, les parents sont très craintifs à l'idée de se séparer de leurs enfants, du fait de l'instabilité dans laquelle ils vivent. Qu'arriverait-il s'ils sont arrêtés ou expulsés en l'absence de leurs enfants ?

Dans plusieurs villes, des enfants ont pu partir en centres de vacances, avec des aides multiples ; mais cela reste l'exception : on voit encore trop de jeunes passer les étés sur leur terrain ou dans les lieux d'hébergement.

Pourtant, sur certains sites, des activités culturelles comme du théâtre, de la danse ou l'accès à la lecture ont été menées avec des jeunes qui ont très vite investi ces activités et présenté des spectacles – on peut ainsi citer Saint-Maur. Il convient maintenant de sortir ces expériences des sites propres aux Roms en les liant aux activités d'autres enfants.

Il y a là un réel chantier à construire pour et avec les enfants et les adolescents.

2 - Le logement¹⁷

Le logement, premier vecteur d'insertion

Avoir un toit, accéder durablement à un logement, c'est d'abord retrouver le droit à l'existence et à la dignité, c'est entrer dans le droit commun, souvent ne plus être hors la loi, c'est aussi le préliminaire indispensable aux démarches d'insertion. Alphabétisation, scolarisation, accès à l'emploi, accès aux soins ne peuvent être atteints que si l'on peut travailler sereinement dans la continuité.

Quels logements dans les pays d'origine ?

La première remarque importante est qu'il s'agit de logements fixes, les Roms des pays d'Europe centrale et orientale étant quasiment tous sédentarisés et vivant en habitat individuel ou parfois collectif : donc pas de vie en caravanes ; très exceptionnellement, certains vivent sous des tentes, dans les endroits les plus pauvres et les plus reculés.

Si les familles émigrées n'ont pas, dans un objectif de non-retour, vendu leur habitat, elles sont souvent propriétaires au pays d'un petit logement dans lequel habitent ceux qui n'ont pas fait le voyage, parents âgés ou handicapés en particulier. Il peut ne s'agir que d'une baraque en bois. Parfois, ce sont de petites maisons en torchis et au sol en terre battue. L'eau est fournie par un puits collectif, plus rarement individuel. L'électricité est obtenue par des branchements de fortune. Il n'y a pas de collecte des eaux usées, pas de WC, seulement des cabanons abritant de simples trous. Il arrive que des familles possèdent une vraie petite maison, le plus souvent modeste¹⁸, mais avec l'eau, l'électricité, plus rarement le tout à l'égout. En ville, les familles peuvent habiter dans des immeubles, souvent assez délabrés. Ces baraques, maisons, immeubles sont généralement situés à l'écart, à la périphérie, et constituent parfois de véritables ghettos. Ainsi l'habitat des Roms participe-t-il fortement aux discriminations dont ils sont victimes.

¹⁷ Chapitre écrit en collaboration avec la Fondation Abbé-Pierre.

¹⁸ Il existe bien quelques « palais » souvent montrés par les médias ; cela reste l'exception et ils sont souvent une carcasse vide...

En France, relégués dans les bidonvilles

La majorité des Roms migrants présents en France provient de Bulgarie et de Roumanie¹⁹ ; ces Roms ne sont donc plus demandeurs d'asile. Ils ne sont pas non plus, par conséquent, éligibles dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) auxquels seules des familles en provenance des pays d'ex-Yougoslavie ont pu prétendre (mais où elles sont désormais rarement admises). Comme il a été dit plus haut, les plus nombreux font des allers et retours, séjournant en France pour des périodes successives de moins de trois mois. Ils sont donc officiellement considérés comme « touristes » et n'ont accès de ce fait à aucun dispositif public d'hébergement ou de logement, et encore moins, du fait de leurs coûts, aux logements privés ou aux hôtels.

C'est ainsi que les familles sont contraintes de s'installer dans des endroits non autorisés, vivant dans des habitats précaires faits de récupération, ou des caravanes d'occasion, recréant de véritables bidonvilles où elles se regroupent pour mieux se défendre contre le harcèlement policier dont elles seront systématiquement victimes. Ces regroupements réunissent les membres de plusieurs familles apparentées ou provenant du même village ou du même quartier.

L'indignité des lieux comme les conditions sanitaires dangereuses ont déjà été décrites, et ce n'est pas parce qu'elles ne sont souvent pas très différentes de celles connues dans les pays d'origine qu'il ne faut pas les dénoncer.

Quelles solutions d'habitat adaptées sur le territoire français ?

L'objectif général, qui fait consensus, est qu'il faut tout mettre en œuvre pour que les personnes qui vivent ou qui arrivent en France puissent accéder à un hébergement ou à un logement digne et que disparaissent ainsi les bidonvilles.

Les ressortissants des pays membres de l'Union européenne qui bénéficient d'une liberté totale de circulation, notamment ceux de la Roumanie et de la Bulgarie depuis le 1^{er} janvier 2007, et qui sont présents durablement sur le territoire français ne peuvent désormais être ignorés dans cette problématique. Il serait en effet illusoire de compter sur d'éventuels retours volontaires rapides, encore moins sur l'efficacité de procédures d'expulsion aujourd'hui bien plus délicates à motiver à l'encontre de membres de l'Union européenne.

Il convient de rappeler que, à la différence de l'Italie ou de l'Espagne par exemple, le nombre de Roms migrants présents en France reste limité et évalué depuis plusieurs années à moins de 10 000 personnes sur l'ensemble du territoire national.

- **Une première recommandation** est de rechercher des solutions variées, adaptées aux besoins divers des familles et élaborées avec elles sur la base de leurs projets.

Certaines familles roms, déjà présentes de longue date, se situent clairement dans une logique d'insertion. Nombre d'entre elles n'ont pas encore accès à un travail et/ou à des ressources leur permettant de prétendre à un logement dans le parc social, voire privé, selon les régions où elles sont, mais c'est leur objectif et elles sont en capacité d'y arriver. D'autres familles ne projettent que des séjours courts mais répétés. Pour autant, elles n'ont pas de famille en France susceptible de les héberger, ni les moyens d'une location ou d'un séjour à l'hôtel. Enfin, les perspectives de certaines peuvent être plus confuses, l'incertitude des familles quant à une installation en France dépendant de plusieurs facteurs dont avant tout l'accès à un emploi. L'ouverture en 2007 aux ressortissants des nouveaux pays membres de l'Union européenne, dont les Roumains et les Bulgares, de 62 métiers en manque de main-d'œuvre pour lesquels la situation de l'emploi en France ne leur serait pas opposée devrait aider à l'amélioration de leur situation.

- **Une deuxième recommandation** est de rechercher des réponses en termes d'habitat dont la durée soit suffisante pour éviter les déplacements obligés et répétés qui rompent à chaque fois tous les liens sociaux et fragilisent le projet d'insertion des familles.

- **Une troisième recommandation** est de rechercher des lieux qui favorisent le contact avec les autres populations pour éviter toute ghettoïsation et de s'assurer de la proximité des écoles ou de la disposition sans discrimination de moyens de transport scolaire.

Il va donc être nécessaire de trouver des solutions intermédiaires permettant aux familles d'avancer dans leurs projets.

L'hébergement même prolongé dans des hôtels n'est pas, d'expérience, satisfaisant, parce qu'il ne permet pas une vie familiale normale du fait de l'impossibilité d'y préparer des repas ; son coût est en outre prohibitif. En revanche, une formule de type auberge sociale pourrait être expérimentée.

¹⁹ Ce rapport se réfère à la situation en 2006, avant l'entrée de ces deux pays dans l'Union européenne.

Il peut arriver, parce que les nécessités et les contraintes locales y obligent, de devoir identifier un terrain viabilisable, susceptible d'accueillir une vingtaine de ménages dans des bungalows ou des algécos avec des conditions sanitaires acceptables.

Le repérage d'immeubles vides, leur mise à disposition ou leur réquisition par des collectivités territoriales ayant décidé d'apporter leur contribution à l'éradication des bidonvilles pourront apporter des solutions très intéressantes pour certains groupes familiaux. Si des financements leur sont accordés, des associations intervenant dans l'insertion par le logement pourraient également en faire l'acquisition et y accueillir ces familles.

Il s'agit d'organiser une véritable chasse aux logements et immeubles vides pour accroître l'offre disponible pour tous ceux qui en ont besoin...

L'accès aux logements sociaux ne peut être envisagé que dans une deuxième étape, après qu'au moins l'un des membres de la famille ait obtenu un emploi stable. L'expérience de Lieusaint montre qu'un tel projet est tout à fait réalisable. Pour faciliter cet accès, comme pour tout autre famille étrangère en situation régulière, il ne faudra pas hésiter à obtenir des inscriptions dans le contingent préfectoral.

La mise en œuvre et le suivi

La réussite de tels projets implique un important accompagnement social. Celui-ci doit être assuré par des professionnels, autant que possible dans le circuit de droit commun: les solutions de type MOUS sont très adaptées à ce type de situation.

Des solutions dans les pays d'origine

Ici et là, des microprojets commencent à s'intéresser à la réhabilitation de l'habitat dans les pays d'origine de la migration. Le développement de tels projets peut être prometteur sous réserve qu'ils soient élaborés avec la participation effective des Roms concernés, en accord sur place avec les responsables territoriaux et après échange avec le voisinage. L'insertion économique par le biais de tels projets doit pouvoir s'inscrire dans la durée.

3 - La santé

Tous les acteurs de terrain font le constat d'un état de santé globalement très préoccupant de la population rom migrante en France dont les besoins de soins sont importants.

Les causes multiples d'un état de santé très préoccupant

▪ Difficultés d'accès aux soins dans les pays d'origine, voire non accès

Malgré une législation qui permet théoriquement un accès aux soins pour les plus démunis, l'effectivité est loin d'être une réalité dans les pays d'émigration des Roms. En Roumanie, la pratique de paiements, non officiels et en cash, reste une contrainte pour pouvoir être soigné. Les sommes demandées peuvent ne pas être importantes, mais restent hors de portée des familles roms qui sont généralement pauvres. Il arrive encore fréquemment qu'elles soient rejetées au prétexte qu'elles sont roms : en tout cas, elles le ressentent comme tel. Il s'ensuit que les familles arrivent en France avec un retard de soins et des pathologies qui se sont aggravées. La maladie et le besoin de soins demeurent une cause fréquente de migration.

▪ Absence d'éducation à la santé

Dans ce contexte, l'absence d'éducation à la santé chez des personnes qui ont eu un cursus scolaire très réduit, voire absent, et qui n'ont pas accès à l'information est un facteur aggravant. La connaissance des mesures de prévention est très réduite. La demande est le plus souvent limitée à la délivrance de médicaments.

▪ Difficultés d'accès aux soins en France

Plusieurs facteurs interviennent :

- la législation, qui fixe un délai de trois mois de présence en France, et la nécessité d'avoir des preuves de cette présence et une domiciliation avant tout accès à une assurance maladie, CMU ou AME ;

- la méconnaissance des structures de soins et la barrière de la langue ;
- les priorités individuelles – avant d’aller se faire soigner, il faut d’abord manger, et gagner de l’argent pour cela ;
- la peur des arrestations, qui fait remettre à plus tard tous les déplacements jugés non indispensables dans l’immédiat.

▪ **Conditions de vie**

Les conditions de vie aggravent l’état de santé, voire sont un facteur déclenchant de pathologies : hygiène corporelle difficile à assurer en l’absence d’accès à l’eau et à des sanitaires individuels et propres ; exposition aux intempéries ; terrains boueux et marécageux ; alimentation à base de produits récupérés dans les rejets des marchés et supermarchés ; stress permanent dans la crainte d’une opération policière, présence de rongeurs et de parasites sur les terrains.

▪ **Ruptures de soins**

L’instabilité et les expulsions multiples des lieux de vie ne facilitent pas l’accès à un réseau sanitaire de proximité. Par ailleurs, chaque changement de lieu de vie provoque la rupture du suivi médical.

Les pathologies les plus fréquentes

Il n’y a pas de pathologies spécifiques aux Rroms, comme certains souhaitent parfois l’entendre dire ! Toutes les pathologies rencontrées sont la conséquence des facteurs énumérés ci-dessus.

- La tuberculose est très fréquente, comme pour l’ensemble des populations migrantes et/ou sans abri. L’organisation d’un dépistage ressemble trop souvent à un parcours du combattant.
- Toutes les maladies infectieuses sont favorisées ou aggravées.
- Les problèmes psychologiques ne sont que trop rarement pris en charge et pourtant très présents en raison du stress permanent dans lequel vivent les personnes et de leur désarroi d’exilés dans un pays qui ne les accueille pas.
- L’obésité, les maladies métaboliques liées au déséquilibre alimentaire sont fréquentes.
- La santé materno-infantile est particulièrement préoccupante : grossesses multiples et non suivies, souvent chez de très jeunes femmes voire des adolescentes, IVG à répétition...

Les demandes du Collectif national droits de l’Homme Romeurope en matière sanitaire

- *accès immédiat à une assurance maladie* : suppression du délai de trois mois et CMU pour tous ;
- *éradication des bidonvilles et droit à un logement digne et durable pour tous* : abordé dans le chapitre précédent, c’est un facteur essentiel d’une politique de promotion de la santé ;
- *diagnostic sanitaire* : des diagnostics sanitaires devraient être réalisés sur tous les lieux de vie, avant de mobiliser les structures de soins pour une prise en charge adaptée ;
- *dépistage de la tuberculose* : la responsabilité en est maintenant confiée à l’État. Il est indispensable que les Rroms, malgré leurs conditions de vie et leurs déplacements forcés, bénéficient du protocole²⁰ élaboré pour l’ensemble de la population vivant en France, ce qui implique des mesures spécifiques de maintien de la population sur les lieux de vie, pendant au minimum le temps du dépistage et des traitements ;
- *médiateurs sanitaires formés spécifiquement* permettant, par une meilleure information à la fois des structures de soins et des personnes, un meilleur accès aux soins ;
- *accès à l’éducation à la santé*, dont une partie pourrait être confiée aux médiateurs socio-sanitaires spécialement formés.

²⁰ IDR et radio pour tous, traitements y compris des tuberculoses non maladies.

Perspectives 2007

Nota : Le CNDH Romeurope a choisi de ne pas discuter dans ce rapport de la situation des Rroms migrants en France au plan de la régularité du séjour en 2006 étant donné les modifications intervenues au 1^{er} janvier 2007 pour la majorité d'entre eux. Le statut des Rroms en provenance d'ex-Yougoslavie est cependant discuté, principalement dans le document joint en annexe sur les Rroms kosovars de Tours.

L'entrée dans l'Union européenne de la Roumanie et de la Bulgarie au 1^{er} janvier 2007, avec une entière liberté de circulation de leurs ressortissants au sein des pays de l'Union, change significativement les conditions administratives de séjour en France des quelques milliers de Rroms migrants venus de ces deux pays.

La possibilité qui leur est offerte d'accéder à 62 métiers en manque de main-d'œuvre et ouverts aux Européens ouvre des perspectives nouvelles en vue d'une installation durable sur le territoire national.

Les procédures d'expulsion du territoire devraient donc devenir beaucoup plus délicates à motiver, car elles ne peuvent s'envisager que dans les cas de troubles à l'ordre public ou en cas de preuves cumulées d'une présence en France de plus de trois mois (sachant qu'il n'y a plus d'indication de la date d'entrée lors du passage des frontières) et que l'intéressé est une charge abusive en termes d'aides sociales pour le pays d'accueil.

Pourtant, au moment de la sortie de ce rapport, des premières obligations à quitter le territoire (OQT) viennent d'être adressées à plusieurs Rroms roumains, fondées de manière très contestable sur la « charge déraisonnable » qu'ils feraient peser sur la France, pays d'accueil.

Le CNDH Romeurope s'inquiète de cette orientation qui pourrait reproduire le constat fait en 2006 : les Rroms de Roumanie et de Bulgarie instrumentalisés pour faire du « chiffre » dans le cadre des objectifs gouvernementaux d'expulsion du territoire d'étrangers en situation irrégulière.

À l'inverse d'une telle politique, autant absurde qu'inefficace puisque les Roumains et les Bulgares peuvent revenir immédiatement, il est plus que jamais nécessaire de rechercher des solutions pérennes aux situations de ces Rroms qui vivent dans des conditions indignes et afin que disparaissent les bidonvilles des métropoles françaises.

Cela passe nécessairement par des diagnostics précis des terrains et des situations de ces familles ainsi que par un soutien accru de l'État aux acteurs volontaires, collectivités territoriales et associations. Les projets individuels doivent être entendus pour une installation durable en France ou saisonnière, sans exclure l'hypothèse de retour, dès lors qu'il serait réellement volontaire, autour d'un projet effectif d'insertion avec l'accompagnement nécessaire ici et là-bas : l'accès à l'emploi ou à des formations qualifiantes comme l'accès à un logement digne sont des priorités.

Sans attendre, il convient que cessent les expulsions des lieux de vie et que s'engagent avec les familles et leurs soutiens un travail de fond autour des élus des communes concernées, des services sociaux et des préfets, avec des mesures d'urgence sanitaire et sociale ainsi que la scolarisation de tous les enfants.

Toutes les composantes du CNDH Romeurope, associations et comités de soutien, se mobiliseront encore en 2007 pour que les droits de ces nouveaux Européens soient respectés en matière de libre circulation, d'accès à l'emploi et aux droits sociaux, sans mesures restrictives qui seraient discriminantes par rapport aux autres ressortissants Européens.